

RAPPORT N°2 : ABATTOIR INTERCOMMUNAL – LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu l'état des lieux financier et les perspectives présentées au Conseil le 5 mai 2022 ;

M. le Président rappelle que lors du dernier Conseil l'assemblée a fait le choix du scénario « Service » ;

M. le Président explique qu'afin d'assurer le paiement des salaires et des charges, il va être nécessaire de procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie. Il proposera que cette ligne soit de 150 000 € afin de couvrir le déficit prévisionnel présenté le 5 mai (148 000 €) ;

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour la régie à autonomie financière de l'abattoir à hauteur de 150 000 €.
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.